

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 3 mars 2026



Date de la convocation : 2 février 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 14, Voix délibératives : 17

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Morel Stephane (Gaigné Jean-Michel), Yannic Jean-Bernard (pouvoir Burel Michel), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan, Savina Henri

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025

Suite au vote du compte financier unique relatif à l'exercice 2025, il appartient au comité syndical de délibérer sur l'affectation définitive du résultat définitif de l'exercice 2025.

Le résultat du compte financier se présente comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	+75 283,15 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	+7 985,97 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (COMPTE 1068)	2 602,19 €
EXEDENT REPORTE AU BUDGET 2026 EN FONCTIONNEMENT (COMPTE 002)	72 680,96 €

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique,

Considérant le besoin de financement de 2 602,19 €,

Après avoir délibéré, **le comité syndical adopte l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 à hauteur de 2 602,19 € au compte 1068 et un report à nouveau de 72 680,96 € au 002 du budget comme détaillé ci-dessus.**

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

